

Règlement du concours de dessin de Noël organisé par l'entreprise C.Q.M.

Article 1 : Structure organisatrice

L'entreprise C.Q.M. propose du 3 au 20 décembre 2024 inclus, un concours de dessin de Noël.

Article 2 : Participants

Le concours de dessin est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 10 ans.

La participation à ce concours est gratuite, seul, un dessin par enfant est autorisé.

Article 3 : Modalités de participation

Les dessins devront être réalisés sur un support de format A4 (21 cm X 29.7 cm).

Toutes les techniques manuelles pourront être envisagées : peinture, crayons, aquarelle, feutres, pastels. Les montages photos ainsi que les réalisations informatiques ne sont pas acceptées.

Les dessins devront comporter au dos et de façon lisible :

- Nom et prénom de l'enfant participant, ainsi que sa date de naissance
- Nom du responsable légal, adresse et numéro de téléphone (obligatoire)

Les données collectées seront exclusivement destinées à l'entreprise C.Q.M. pour les besoins de la gestion du concours.

Les dessins seront à déposer ou à envoyer par courrier entre le 3 et le 20 décembre :

- Dans le dépôt CQM le plus proche de chez vous :
 - SAINT-BRANDAN : 3, CÔTE DES PILIERS SAINT-BRANDAN 22800 QUINTIN
 - PLOUAGAT : GARE DE CHATELAUDREN 22170 CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT
 - YFFINIAC : LA CROIX BERTRAND 22120 YFFINIAC
 - PLOEUC SUR LIE : Z.A. DE CHANTEPIE 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE
 - BROONS : Z.A. DU PILAGA 22250 BROONS
 - LANVOLLON : Z.A. DE KERCADIOU 22290 LANVOLLON

Article 4 : Désignation des gagnants

Le jury sera composé des salariés de chaque dépôt.

Un gagnant sera désigné par dépôt.

Critères de notation :

- Respect du thème (50%)
- Créativité (50%)

D'autres personnes pourront être associées à la délibération, sans participer à la notation.

Après concertation et délibération de chaque jury de chaque dépôt, les gagnants seront contactés et invités à récupérer leur lot dans leur dépôt CQM.

Article 5 : Dotations

Chaque gagnant remportera un lot de chocolats de Noël.

Les dessins des 6 gagnants seront publiés sur nos réseaux sociaux et affichés dans nos dépôts.

Article 6 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement et des décisions des jurys.